



KPMG S.A.
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33700 Mérignac



DB3C Audit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
GROUPE PAROT S.A.
Zac de Fieuzal - 33520 Bruges



KPMG S.A.
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33700 Mérignac



DB3C Audit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

Siège social : Zac de Fieuzal - 33520 Bruges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société GROUPE PAROT S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PAROT S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans le paragraphe "Immobilisations financières" figurant dans la Note 2.4.2 "Méthodes d'évaluation", qui impliquent des estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles, revues par les Directions financière et générale de la société. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons également vérifié que le paragraphe "Immobilisations financières" de la Note 2.4.2 "Méthodes d'évaluation", les Notes 2.5.1 "Actif immobilisé au 31 décembre 2020" et 2.7.2 "Filiales et participations" de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que votre Président Directeur Général n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi et en l'absence d'information donnée dans le rapport de gestion, nous portons à votre connaissance l'information suivante : au cours de l'exercice, votre société a pris le contrôle, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, des sociétés SCI LA RIVIERE, SCI LE BAS ROC, SCI LE MUTALET, SCI 31, SCI NOVITAL, SCI DU NOUGUEY.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 25 mai 2021

KPMG S.A.



Eric Junières
Associé

Le Bouscat, le 25 mai 2021

DB3C Audit



Aurélien Gernez
Associé

Les présents comptes sociaux ont été établis au titre de l'exercice Clos le 31 décembre 2020.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 27 avril 2021.

1. ETATS FINANCIERS

2.1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

Actif (en milliers d'euros)	31-déc-20			31-déc-19
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	808	531	277	374
Immobilisations corporelles	537	276	261	574
Immobilisations financières	37 188	9 740	27 448	31 372
Actif immobilisé	38 533	10 548	27 985	32 320
Créances				
– Créances clients et comptes rattachés	2 098		2 098	2 944
– Autres créances	24 679	4 901	19 778	11 052
Divers				
– Disponibilités	86		86	91
– Charges constatées d'avance	76		76	92
Actif circulant	26 940	4 901	22 038	14 179
Frais d'émission d'emprunt à étaler	621		621	
Prime de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
Total de l'actif	66 093	15 449	50 645	46 499

Passif (en milliers d'euros)	31-déc-20	31-déc-19
Capital social ou individuel dont versé : 10 268	10 268	7 399
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	13 744	12 037
Réserve légale	367	367
Autres réserves	2 657	2 657
Report à nouveau	-12 325	-4 777
Résultat de l'exercice	-3 799	-7 547
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	229	
Capitaux propres	11 141	10 135
Provisions pour risques	120	
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	120	0
Dettes financières		
– Autres emprunts obligataires		
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 871	20 695
– Emprunts et dettes financières	12 771	13 224
Dettes financières		
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	455	958
– Dettes fiscales et sociales	1 043	1 014
– Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31	94
– Autres dettes	213	379
Produits constatés d'avance		
Dettes	39 384	36 364
Écart de conversion passif		
Total du passif	50 645	46 499

2.2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31-déc-20	31-déc-19
Ventes de marchandises		
Production vendue de services	3 299	4 306
Chiffre d'affaires net	3 299	4 306
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 525	5 146
Autres produits	22	14
Produits d'exploitation	6 846	9 465
Autres achats et charges externes	4 349	4 661
Impôts - taxes et versements assimilés	136	184
Salaires et traitements	2 121	2 951
Charges sociales	976	1 301
Dotations aux amortissements des immobilisations	402	233
Dotations aux provisions des immobilisations		
Dotations aux provisions		461
Autres charges d'exploitation	42	96
Charges d'exploitation	8 026	9 888
Résultat d'exploitation [Produit + / Charge -]	-1 180	-423
Produits financiers de participation	2 082	771
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	167	266
Autres intérêts et produits assimilés		23
Reprises sur provisions et transferts de charges	18	1 211
Produits financiers	2 267	2 271
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 287	9 955
Intérêts et charges assimilées	691	609
Charges financières	3 978	10 564
Résultat financier (Produit + / Charge -)	-1 710	-8 293
Résultat courant avant impôts (Produit + / Charge -)	-2 891	-8 715
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 499	70
Reprises sur provisions et transfert de charges	4 320	61
Produits exceptionnels	11 843	131
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	302	95
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 716	6
Dotations aux amortissements et provisions	349	
Charges exceptionnelles	13 367	101
Résultat exceptionnel (Produit + / Charge -)	-1 523	30
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices [Produit + / Charge -]	615	1 139
Résultat net de l'exercice (Produit + / Charge -)	-3 799	-7 547

2. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

L'exercice clos de Groupe PAROT (« la Société ») le 31 décembre 2020 présente un total bilan de 50 645 milliers d'euros et dégage une perte nette comptable de (3 799) milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de la Société a été fortement impactée par la pandémie de Covid-19 au cours du premier semestre 2020. Les dépenses spécifiques de protection sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, tests...) ont été intégralement comptabilisées en charges opérationnelles. La société ainsi que le groupe PAROT ont mis en œuvre les différentes mesures gouvernementales (Prêt garanti par l'Etat (PGE), indemnités d'activité partielle, renégociations de concours, etc..) pour assurer le financement de ses activités.

Dans ce contexte, les comptes clos au 31 décembre 2020 ont été arrêtés selon la convention comptable de la continuité d'exploitation.

- Cession des concessions sous marque BMW et MINI

Le 30 avril 2020, en date d'effet au 31 mars 2020, Groupe PAROT a signé la cession au profit de la société EDEN AUTOMOBILES de la totalité des titres des sociétés PAROT PREMIUM Brive, PAROT PREMIUM Bordeaux. Ces concessions ont généré sur le premier trimestre une perte de 1,4 M€ pour le Groupe. La cession des concessions BMW et MINI s'est accompagnée du remboursement anticipé des prêts souscrits à l'acquisition de ces activités par la SAS Groupe PAROT pour un montant de 4,8 M€.

- Souscription d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 23,9 M€

Groupe PAROT, dans le cadre d'une négociation avec l'ensemble de ses filiales, a signé l'obtention d'un Prêt Garanti par l'État de 23.9 M€ début août 2020, encaissé en septembre 2020. Le montant souscrit par Groupe PAROT SA est de 17,5 M€. Un plan de remboursement sera proposé aux banques qui ont participé au P.G.E. au mois de mai 2021 conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la totalité des échéances bancaires du Groupe étaient respectées au 31 décembre 2020.

- Renforcement des fonds propres de ses filiales :

Groupe PAROT a participé en date du 5 novembre 2020 à l'augmentation de capital de sa filiale PAROT Automotive Centre un montant de 2.000 K€ par incorporation du compte courant.

- Augmentation de capital social part apport des actionnaires familiaux

Le 21 décembre 2020, conformément à ses engagements auprès des partenaires financiers de renforcer les fonds propres du Groupe, la famille PAROT, actionnaire de référence du Groupe, a réalisé une augmentation de capital social de 2 869 291,20 euros plus 1 706 983,26 euros de prime d'apports, soit

au total environ 4,6 M€ par apport d'actifs immobiliers sous forme de Sociétés Civiles Immobilières. Ces actifs correspondent à des immeubles exploités par le Groupe PAROT.

- Contrôles fiscaux

Le contrôle fiscal 2019 portant sur l'impôt sur les sociétés 2016 a donné lieu à un paiement de 87 K€ sur l'exercice 2020.

Un nouveau contrôle fiscal a été initié sur l'exercice. Il concerne la taxe sur les salaires 2017-2018-2019. A ce titre, une provision pour risque et charge a été passée dans les comptes pour un montant de 120 K€.

2.4. PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION ET REFERENTIEL

2.4.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2016-7 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PGC homologué par arrêté du 26 décembre 2016, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation

La Société n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

2.4.2. Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 5 ans
- Site Internet 3 à 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations corporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et suivant le mode dégressif pour le matériel informatique :

• Agencements et aménagements des constructions	8 à 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans
• Matériel informatique	1 à 5 ans
• Mobilier de bureau	5 à 10 ans
• Matériel de transport	5 ans

Immobilisations financières

- Titres de participation

La Société comptabilise à leur coût d'acquisition, les titres de participation dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Groupe PAROT, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

À la date de clôture, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

- Autres immobilisations financières

Le poste comprend les actions auto-détenues suite à l'arrêt fin 2019 du contrat de liquidité. Il comprend également les dépôts de garantie liés à deux emprunts auprès de la BPI.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'à la clôture de l'exercice, la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

Engagements de fin de carrière :

La Société est assurée contre la charge liée aux engagements de retraite auprès de l'organisme mutualiste, l'IPSA.

Régime d'intégration fiscale

Groupe PAROT SA, en accord avec les autres sociétés membres du périmètre d'intégration, a adopté les règles suivantes :

Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits fiscaux générés antérieurement à l'entrée de la société dans le périmètre d'intégration fiscale.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe :

- Résultat bénéficiaire : versement par la filiale à la société mère d'une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat.
- Résultat déficitaire : les Sociétés intégrées ne seront plus titulaires à ce titre d'aucune créance sur la Société Intégrante, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

La Société calcule l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges. Elle comptabilise, par ailleurs, dans ses produits les économies d'impôt, réalisées par le groupe, non liées aux déficits de ses filiales. En conséquence chaque filiale est privée de tout report déficitaire.

2.5. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.5.1. Actif immobilisé au 31 décembre 2020

- Variation des immobilisations brutes :

Les principales acquisitions, cessions ou reclassements de l'exercice concernent les postes suivants :

Immobilisations (en milliers d'euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	763	45	0	808
Autres immobilisations incorporelles	763	45		808
Immobilisations corporelles	849	24	336	537
Terrains	8			8
Constructions	2			2
Installations générales, agencements et divers	281		11	270
Matériel de transport	33			33
Matériel de bureau, informatique et mobilier	525	19	325	219
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		5		5
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	43 508	6 578	12 898	37 189
Titres de Participations	42 822	6 576	12 484	36 915
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5			5
Prêts et autres immobilisations financières	681	2	414	269
Total	45 120	6 647	13 234	38 534

Groupe PAROT, par l'augmentation de capital a constaté l'apport de 89 titres de chacune des 6 SCI apportées.

Groupe PAROT a participé à l'augmentation de capital souscrite auprès de sa filiale Parot Automotive Centre pour un montant de 2 M€.

La diminution de 12.5 M€ correspond à la cession des titres Premium.

Les autres immobilisations financières sont constituées des actions Groupe PAROT auto détenues soit à la clôture de l'exercice, 41 909 titres évalués à 4,13 € unitaire soit 173 k€, des dépôts de garanties vis-à-vis de SCI appartenant au Groupe pour 2 k€ et vis-à-vis de BPI pour 90k€.

- Variation des amortissements et provisions :

Amortissements (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	389	142	0	531
Autres immobilisations incorporelles	389	142		531
Immobilisations corporelles	275	105	104	276
Terrains	4	1		5
Constructions sur sol propre	3	0		3
Installations générales, agencements et divers	73	34	3	103
Matériel de transport	9	5		14
Matériel de bureau, informatique et mobilier	187	65	101	151
Immobilisations financières	12 135	2 000	4 601	9 740
Autres participations	11 957	2 000	4 320	9 637
Créances rattachées à des participations	178		178	
Autres titres immobilisés			103	103
Prêts et autres immobilisations financières				
Total	12 799	2 247	4 705	10 547

Compte tenu des résultats de PAROT Automotive Ile de France (Morangis), Groupe PAROT a constaté une provision de ses titres pour 2,0 M€.

Les informations relatives aux filiales et participations sont présentées dans le tableau des filiales et participations (Note 2.7.2).

Une analyse prospective est effectuée annuellement pour actualiser les provisions.

Le tableau ci-dessous reprend les variations au 31 décembre 2020 :

Titres (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
PAROT VI (+ ex PAROT Industrie)	25			25
PAROT Premium Brive	50		50	
PAROT Premium Bordeaux	4 270		4 270	
PAROT Automotive Centre	2 952			2 952
PAROT Automotive Ile de France		2 000		2 000
PAROT Digitals	4 660			4 660
Total	11 957	2 000	4 320	9 637

2.5.2. Détail des créances par échéances :

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	269	30	239
De l'actif circulant			
Autres créances clients	2 085	2 085	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
État - Impôts sur les bénéfices	105	105	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	35	35	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	30	30	
Groupe et associés	23 485	23 485	
Débiteurs divers	1 022	1 022	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	76	76	
Total	27 110	26 871	239

Le poste Groupe et associés correspond :

- A des avances faites par le Groupe PAROT à ses filiales. Elle intervient dans le cadre de la convention de trésorerie qui prévoit une rémunération au taux de 1 % annuel.

- Aux comptes courants liés à l'intégration fiscale.

A noter qu'un complément de dépréciation du compte courant PAROT Digital, a été passé à hauteur de 1 166 k€ sur l'exercice.

2.5.3. Disponibilités :

Au 31 décembre 2020, le poste « Disponibilités » est composé de comptes bancaires courants et s'élève à 86 K€.

2.5.4. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	409
Autres créances	
Total	409

2.5.5. Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant
Charges	
Charges d'exploitation	76
Total	76

2.5.6. Capitaux propres :

Au 31 décembre 2020, le capital de la S.A. GROUPE PAROT s'élève à 10.267.806,40 euros. Il est composé de 6.417.379 actions d'une valeur nominale de 1,60 euro.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2019 avant affectation	7 399	12 037	367	2 657	(4 777)	(7 547)	0	10 135
Affectation résultat 2019					(7 547)	7 547		
Augmentation de capital	2 869	1 707						
Résultat de l'exercice						(3 799)		
Provisions réglementées							229	
Situation au 31 décembre 2020 avant affectation	10 268	13 744	367	2 657	(12 324)	(3 799)	229	11 141

2.5.7. Dettes financières :

Au 31 décembre 2020, le Groupe porte 21.239 milliers d'euros de lignes d'emprunts bancaires moyen et long terme détaillé ci-dessous.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 7,12% exception faite du PGE qui est soumis à une réglementation particulière (commission sur la première année).

Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous les emprunts, détaillées dans la note « Engagements Hors Bilan », exception faite du PGE.

Dettes Financières en K€	Au 31/12/2019	Nouveaux Emprunts	Remboursement d'emprunt	Au 31/12/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	10 962	17 503	7 227	21 239
CE BRIENNE	947		947	0
SG BRIENNE	937		937	0
ARKEA BRIENNE	902		902	0
BP BRIENNE	1 893		1 893	0
LCL Novert	27		19	8
CA Novert	27		19	8
BPCA Novert	31		18	12
B Tarneaud Novert	32		18	14
Soc Gen Novert	32		18	14
BPI (VO 3000)	840		240	600
CACF (VO 3000)	702		171	531
CE (VO 3000)	702		171	531
CACF (Rue Daugère)	137		36	101
CE (BEHRA)	1 139		475	663
LCL (BEHRA)	917		480	437
SG (BEHRA)	926		449	476
ARKEA (Rue Daugère)	154		36	118
LENDIX (bvd Jchaban Delmas)	468		277	191
BPI	150		120	30
SOCIETE GENERALE PGE		3 205		3 205
CA CENTRE PGE		2 765		2 765
BANQUE POPULAIRE PGE		4 496		4 496
LCL PGE		2 367		2 367
CE AUVERGNE PGE		4 163		4 163
ARKEA		507		507
Autres dettes financières	9 732	91	6 192	3 631
Ligne CGI et Financo	4 500		2 500	2 000
Intérêts courus sur emprunts	51	23	51	23
Billets de trésorerie et soldes créditeurs	5 135		3 595	1 540
Frais et intérêts courus bancaires	46	69	46	69
TOTAL	20 694	17 595	13 419	24 870

Par ailleurs, le Groupe dispose de crédits de financement de stocks neufs octroyés par des établissements dédiés (filiales financières de constructeurs ou structures dédiées). Ces organismes avancent à la société Groupe PAROT la trésorerie nécessaire à l'acquisition de stocks. Ces avances portent intérêts et deviennent remboursables dès que le stock financé est vendu. Ce mode de financement est plus particulièrement retenu par le Groupe au sein de son secteur « Véhicules Particuliers ». Ces avances financières, en lien avec le délai de rotation de stocks sur véhicules neufs, ont toutes une échéance inférieure à un an.

Jusqu'au 31 décembre 2016, chaque entité du Groupe négociait de façon autonome ce type de financement avec ses partenaires financiers. Ces avances étaient jusqu'à cette date débloquées et suivies par numéro de châssis. Le Groupe avait ainsi considéré que cette dette était assimilable à une dette d'exploitation et classé le montant des avances reçues en dettes. Depuis 2017, le Groupe a centralisé ces avances au sein de la société Groupe PAROT pour un montant au 31 décembre 2020 de 2 M€. Ces dernières ne sont plus affectées et débloquées au numéro de châssis et s'assimilent donc à une ligne de financement court terme, raison pour laquelle elles ont été classées en dettes financières.

2.5.8. Détail des dettes par échéances :

Les échéances des dettes au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	24 871	5 120	16 250	3 501
Groupe et associés	12 771	12 771		
Fournisseurs et comptes rattachés	455	455		
Dettes Fiscales et sociales	1 043	1 043		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	31	31		
Autres dettes	213	213		
Dette représentant. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	39 384	19 633	16 250	3 501

2.6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.6.1. Résultat d'exploitation :

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3.299 milliers d'euros contre 4.306 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Il comprend essentiellement les prestations de services facturées aux filiales par le groupe dans le cadre des « Management fees ». La filiale PAROT Digital n'a pas été facturée exceptionnellement sur 2020.

A la clôture, le total des produits d'exploitation s'élève à 6.846 milliers d'euros contre 9.465 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Les autres produits d'exploitation sont composés des transferts de charge pour 3.525 milliers d'euros dont 830 milliers d'euros au titre de l'assurance refacturée aux filiales.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 8.026 milliers d'euros contre 9.888 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi au 31 décembre 2020 à (1.180) milliers d'euros contre (423) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.6.2. Résultat financier :

Le résultat financier se décompose comme suit au 31 décembre 2020 :

Résultat financier (en milliers d'euros)	Montant
Produits financiers	2 267
Produits financiers de participation	2 082
Intérêts sur les avances consenties aux filiales	167
Intérêts et autres produits assimilés	
Reprise de provision	18
Charges financières	3 978
Intérêts sur les avances consenties par les filiales	140
Intérêts sur emprunts bancaires	275
Autres charges financières	276
Provision pour dépréciation des titres de participation	3 287
Résultat financier	(1 710)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société Groupe PAROT a perçu 2 082 milliers d'euros de dividendes de ses filiales.

Les autres charges financières s'expliquent par les pénalités sur le remboursement anticipé des emprunts liés à la cession de la filiale PAROT Premium Bordeaux.

Au cours de l'année 2020, la moins-value nette sur les titres Groupe PAROT s'est élevée à 121 milliers d'euros.

Les charges financières sont impactées en 2020 par la dépréciation des titres PAROT Automotive Ile de France à hauteur de 2 000 milliers d'euros, par un complément de dépréciation du compte courant Parot Digitals de 1 166 milliers d'euros, et par une provision sur les titres auto-détenus de 121 milliers d'euros.

2.6.3. Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit au 31 décembre 2020 :

Résultat Exceptionnel (en milliers d'euros)	Montant
Produits Exceptionnels	11 843
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 499
Reprise sur provisions et transferts de charges	4 320
Charges Exceptionnelles	13 366
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	302
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 716
Dotations exceptionnelles	349
Résultat Exceptionnel	(1 523)

Les produits et charges exceptionnels sont détaillés ci-dessous :

Produits :

- Cession Immobilisations Corporelles : 223 k€ (mobilier)
- Cession Immobilisations Financières : 7 275 k€ (titres Premium)
- Reprise dépréciation des titres Premium : 4 320 k€
- Divers : 25 k€

Charges :

- Charges sur exercice antérieur : 175 K€
- Indemnités transactionnelles : 40 K€
- Cession Immobilisations Corporelles : 232 K€ (mobilier)
- Cession Immobilisations Financières : 12 484 K€ (titres Premium)
- Amortissements dérogatoires : 229 K€
- Taxe sur les salaires : 120 K€
- Contrôle fiscal IS 2016 : 86 K€

2.6.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice 2020 :

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôts net	Après impôt
Résultat courant	1 429		1 429
Résultat exceptionnel	(5 843)		(5 843)
Charge d'impôt liée à l'intégration fiscale		615	615
Résultat comptable	(4 414)	615	(3 799)

Le solde du déficit reportable du groupe intégré au 31 décembre 2020 représente 22 055 milliers d'euros

La différence entre la charge d'impôt que la société aurait eue en l'absence d'intégration fiscale et le montant de la charge d'impôt comptabilisée s'élève à 377 milliers d'euros

2.7. AUTRES INFORMATIONS

2.7.1. Dirigeants et mandataires sociaux :

Les rémunérations versées par la Société aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020 représentent un montant global de 508 milliers d'euros réparti de la façon suivante :

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration : 60 milliers d'euros.
- Rémunération versée aux membres des organes de direction : 448 milliers d'euros.

2.7.2. Filiales et participations :

Dénomination sociale	Capital social Valeur brute	Taux de détention	Capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts & Avances consentis	Dividendes versés	Chiffre d'affaires	Résultat Net
PAROT AUTOMOTIVE SO	605 000	100%	5 842 681	456 952	456 952		1 000 000	88 561 893	289 260
PAROT AUTOMOTIVE IDF	5 159 000	100%	2 898 502	6 891 433	4 891 433			48 550 486	(1 483 989)
PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	501 000	100%	541 380	4 952 069	2 000 069	669 131		10 969 459	(467 684)
PAROT TRUCKS	600 000	100%	1 882 550	300 000	300 000	2 575 328		22 571 056	159 601
PAROT VI	3 285 000	100%	7 074 623	4 865 006	4 840 475	9 052 326		106 636 631	242 970
PAROT DIGITALS	4 660 000	100%	(3 386 856)	4 660 000		4 105 823		151 668	(582 176)
PAROT CUSTOMER CARE SERVICES	250 000	100%	68 473	250 000	250 000			368 661	56 615
VD 3000	750 300	95%	3 300 938	4 273 995	4 273 995			53 937 965	(118 500)
TRANS AUTO AUVERGNE	9 000	78%	60 455	63 555	63 555			171 216	(1 687)
SCG 19	1 000	96%	57 734	960	960	70 041	50 541	69 246	56 734
SCI DE L'ISLE	1 500	98%	16 858	176 645	176 645	190 632	20 503	132 057	15 358
SAS PAROT A.C.	1 524	100%	(59 966)	53 015	53 015	4 827 123	750 000	271 575	774 282
SCI 24/87	1 000	98%	206 611	2 360 260	2 360 260		84 915	254 897	69 814
SCI 31	1 000	99%	63 014	871 962	871 962	166 000	4 000	207 917	62 014
SCI 64	1 000	98%	133 265	1 540 980	1 540 980		124 688	191 187	132 265
SCI NOUGUEY	1 000	99%	15 521	376 622	376 622		2 000	103 579	11 909
SCI LA RIVIERE	1 000	99%	(47 311)	1 372 136	1 372 136	63 000		198 648	30 754
SCI BAS ROC	1 000	99%	23 947	347 217	347 217	80 000	2 200	58 672	21 094
SCI MULATET	1 000	99%	36 393	441 752	441 752	80 000	3 700	76 940	34 383
SCI VIGNES	1 000	100%	11 789	627 802	627 802			83 092	29 950
SCI NOVITAL	1 000	99%	48 754	1 167 252	1 167 252			398 102	61 997
SCI B2P	400	100%	40 342	842 191	842 191	65 000	32 962	82 305	39 942
SCI 33	10 000	10%	420 044	1 000	1 000			457 827	(32 198)
SCI LE FOIRAIL	1 000	10%	59 009	100	100			384 454	42 905
SCI LE HERON	1 500	10%	(270 799)	20 236	20 236			313 501	(148 589)

2.7.3. Opérations avec les entreprises et les parties liées :

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

2.7.4. Effectif :

Effectif moyen	Personnel salarié
Cadres	24
Agents de maîtrise et techniciens	7
Employés	1
Total	32

2.7.5. Engagements de fin de carrière :

La Société est couverte intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP AUTO Prévoyance-Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par la Société. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par la Société au titre de ces engagements.

2.7.6. Engagements hors bilan :

Les engagements financiers hors bilan de Groupe PAROT se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

Engagements donnés	31/12/2020
Garantie Constructeur	13 836
Caution CT	517
Caution Emprunts	2 083
Caution Stock	10 886
Caution Crédit Bail	4 944
Nantissement	4 385
Total	36 651

2.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Achats de titres Groupe PAROT SA

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, le Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2021, a décidé la mise en œuvre d'un plan de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 10% du capital social (tenant compte des 41 909 d'actions déjà détenues par la Société) soit un nombre maximum de 599.828 actions. Entre le 12 janvier et le 9 février 2021, le Groupe a donc procédé au rachat de 599 828 actions pour un montant global de 1 437 083,33 €. A la suite de ces opérations, la Société GROUPE PAROT détient 641 737 actions en auto-détention, lesdites actions représentant 10 % de son capital social.

- Rachat du solde des titres VO 3000

Le 22 janvier 2021, Groupe PAROT SA a racheté les 5% du capital de la société VO3000 encore détenue par les actionnaires historiques, soit 304 actions pour un prix de 332.742,40 €. Depuis le 22 janvier, Groupe PAROT SA détient 100% de la société VO 3000.

- COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Le groupe considère à ce stade que le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2020 est assuré.